

INDISPONIBILITÉ des bénéfices, 303.

INSAISSABLES, (ch. 14.)

INSCRIPTION.—Caisse centrale des malades : âge, etc., 247 ; conditions, 247, 249 ; de droit, 249 ; demande, 251 ; radiation, 252.

“ —Caisse locale des malades : âge, etc., 247 ; conditions, 247, 248 ; de droit, 248 ; demande, 251 ; radiation, 252.

INSPECTION des livres C. G., 90 ; cercles, 159.

INSTALLATION des officiers C. G., 72, 73 ; cercles, 141, 142.

INSTITUTION.—Cercles, 100 à 111 ; définitive, 106 ; caisses locales des malades, 208a.

“ —Bureaux de perception, 383, 384.

INTRODUCTEUR général, M. C. G., 32 ; off. C. G., 64 ;

—devoirs, 87.

“ —adjoint, 87.

“ —cercles, M. Com. R., 127 ; devoirs, 154.

INVALIDITÉ, (ch. 1), 5 ; causes admises et bénéfices, 270 ; conditions et formalités pour retirer indemnité, 285 à 293.

L

LANGUE française, 1, 2, 7, 172.

LETTRES de créance, signature et vérification, 54 ; pouvoir spécial de vote, 55 ; présentée à I. G., 87.

“ —membres détachés, 21 ; cas cercle dissous ou suspendu, 324, 325.

“ —patentes accordées, suspendues ou révoquées par C. G., 36 ; sollicitateurs (devoirs), 102, 103 ; émission, 105 ; transmission, 106 ; ne peuvent être annulées, 106 ; refus, 109 ; droits d'octroi, 110, 176 ; à titre dépôt, 235 ; suspension, 318, 319, 320, 321, 376 ; annulation, 322 ; rétrocession, 361 ; accordées gratuitement, 394.

“ —de sortie, 21 ; p. P. G., 26 ; conditions et mode d'agrégation, 112 ; conditions d'émission, 113 ; par Bureau Exécutif, 116 ; adirée ou détruite, 118 ; révocation, 119 ; honoraires, 113, 184 ; membres affiliés, 397.